

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 055-215501222-20230417-2023_074-DE

Objet : Nouveaux tarifs des salles communales 2023

N° : DCM2023/074

PUBLIÉE LE : 19/04/23

L'an deux mille vingt trois, le **mardi 11 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 3 avril 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mesdames : Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Gérald CAHU

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Céline ÉTIENNE qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

Annette DABIT qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Messieurs : Florent CARÉ qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Angélique GÉNART

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame et Monsieur : Laila AHADDAR et Benoît REYRE

ABSENTES : Mesdames : Laetitia SACCHIERRO et Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 7 - Votants : 25

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission du 30 mars 2023.

Considérant qu'il est proposé de modifier les tarifs communaux au regard de la baisse des concours financiers de l'État, de l'importance de l'inflation moyenne et de la forte hausse des dépenses d'énergie à prévoir:

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** une augmentation des tarifs de 4,5 % selon les tableaux ci-dessous.

Les tarifs sont arrondis au 0,05 € supérieur et seront effectifs au 1^{er} mai 2023.

salles	Effectifs maxi	Tarifs commerciaux		Tarifs non commerciaux	
Salles de réunion					
		Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée
Salle Commarchia	15	47,40 €	23,75 €	54,50 €	27,30 €
Salle Jean Lanois	19				
Petite salle du vélodrome	19				
Salle Pavillon Dom Calmet (Breuil)	19				
Salle du Conseil Municipal	80	592,60 €	296,30 €	681,45 €	340,75 €
Grande salle du vélodrome	49	71,15 €	35,55 €	83,00 €	41,50 €
Salles de festivités / événements					
		journée ou week-end	1/2 journée	journée ou week-end	1/2 journée
Salle d'Honneur (Château Stanislas)	247	1 777,95 €	Pas de location à la 1/2 journée	2 044,55 €	Pas de location à la 1/2 journée
Salle des Mariages (Château	150	711,10 €		817,80 €	

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 055-215501222-20230417-2023_074-DE

Stanislas)	(debout) ou 50 (assis)				
Hall d'Honneur (Château Stanislas)	60				
Salle des Roises (tout compris)	240 assis 445 debout (selon plans)	355,60 €		408,90 €	
Foyer Dom Calmet	80	142,25 €	71,15 €	163,55 €	81,80 €
salles culturelles					
		Journée (pas de location à la 1/2 journée)		Journée (pas de location à la 1/2 journée)	
Salle François Truffaut	200	296,30 €		373,70 €	
Salle Jean Baudru - Breuil	-	355,60 €		408,90 €	
Espaces extérieurs du Prieuré de Breuil	-	341,55 €		285,70 €	

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **DE VALIDER** une augmentation des tarifs de 4,5 % au 1^{er} mai 2023, selon les tableaux ci-dessus.

Le Maire
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification